

* * * * *

L'an deux mil dix-sept, le 27 mars, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le 22 mars 2017 s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard HENRY Maire.

Présents : Mme SANGUINE, M. BOULET, FAUBET, CLAVERIN, Adjoint, Mmes BOBINEAU, BULLIDO, COLAS, FAUBET, DAVID, M. DERAÏN, DUBREUILH, SICHE CADET, VIEIRA.

Absents excusés : Mmes SELIMBAYE (ayant donné pouvoir à M. HENRY), SENAC, BERTOT, M. LE CLAIRE (ayant donné pouvoir à Mme DAVID), CHOLET.

Secrétaire de séance : Mme FAUBET

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

I : Autorisation de lancement des travaux du giratoire d'accès à la zone commerciale (2017-22)

M. Le Maire expose que les travaux de création du giratoire d'accès à la zone commerciale seraient susceptibles de débuter le 29 mars 2017, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de la Gironde.

Avant le début de ces travaux, le Conseil Municipal doit solliciter le Conseil Départemental de la Gironde afin que cette opération soit validée et inscrite sur les projets structurants du département.

Ce projet, envisagé depuis de nombreuses années, se fonde sur la nécessité de permettre la desserte de la future zone commerciale, réel enjeu communal, en toute sécurité et afin de répondre aux exigences du trafic routier et des aménagements qui en découlent.

Considérant l'avancée du projet de zone commerciale, la création du giratoire d'accès devient une nécessité. En conséquence, les travaux départementaux de la RD 121 constituent une réelle opportunité de réaliser des économies substantielles sur le coût de réalisation du giratoire.

Le montant de l'opération, pré financé par le Département de la Gironde, est estimé à 210 000€ HT soit 252 000€ TTC.

Pour mémoire, seul le montant HT sera au final financé par la Commune de Génissac.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- De prendre acte que M. Le Maire, autorisé à signer les documents relatifs à cette opération par délibération n°2015-51 du 15 juillet 2015, souhaite associer le Conseil Municipal avant de donner suite à la proposition du Conseil Départemental de la Gironde de lancer l'aménagement du giratoire d'accès à la future zone commerciale.
- D'inscrire la somme de 210 000€ HT en section d'investissement du budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 2 contre (Mme DAVID et M. LE CLAIRE), décide :

- De prendre acte que M. Le Maire, autorisé à signer les documents relatifs à cette opération par délibération n°2015-51 du 15 juillet 2015, souhaite associer le Conseil Municipal avant de donner suite à la proposition du Conseil Départemental de la Gironde de lancer l'aménagement du giratoire d'accès à la future zone commerciale.
- D'inscrire la somme de 210 000€ HT en section d'investissement du budget primitif 2017.

Questions diverses / Informations

Conformément à la demande de Mme DAVID, préalable au Conseil Municipal, le plan de financement du giratoire d'accès à la future zone commerciale a été présenté par M. Le Maire avant le vote de la délibération afférente.

Personnel communal

Suite à l'appel à candidatures pour le poste de responsable des services techniques et entretien, M. GROLLEAU a été retenu afin d'occuper ce poste.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs arrêts de travail et le départ de Clément SAMBARREY risquent de perturber le fonctionnement du service de ramassage scolaire. La collectivité mettra tout en œuvre pour assurer cette mission et réfléchit à l'opportunité d'externaliser cette compétence facultative.

Réaménagement de la Mairie

Mme SANGUINE rappelle que le déménagement de la Mairie dans les locaux de l'ancienne poste est programmé mi-avril.

Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mercredi 12 avril 2017 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur HENRY remercie les participants et lève la séance à 21h45.